

APL



PHILLIPPE (traffiquant de beurre) libéré de PRISON

QUEST INFORMATION

31 Août

1,50 F.

n° 151

APL Périodique cppap 54701

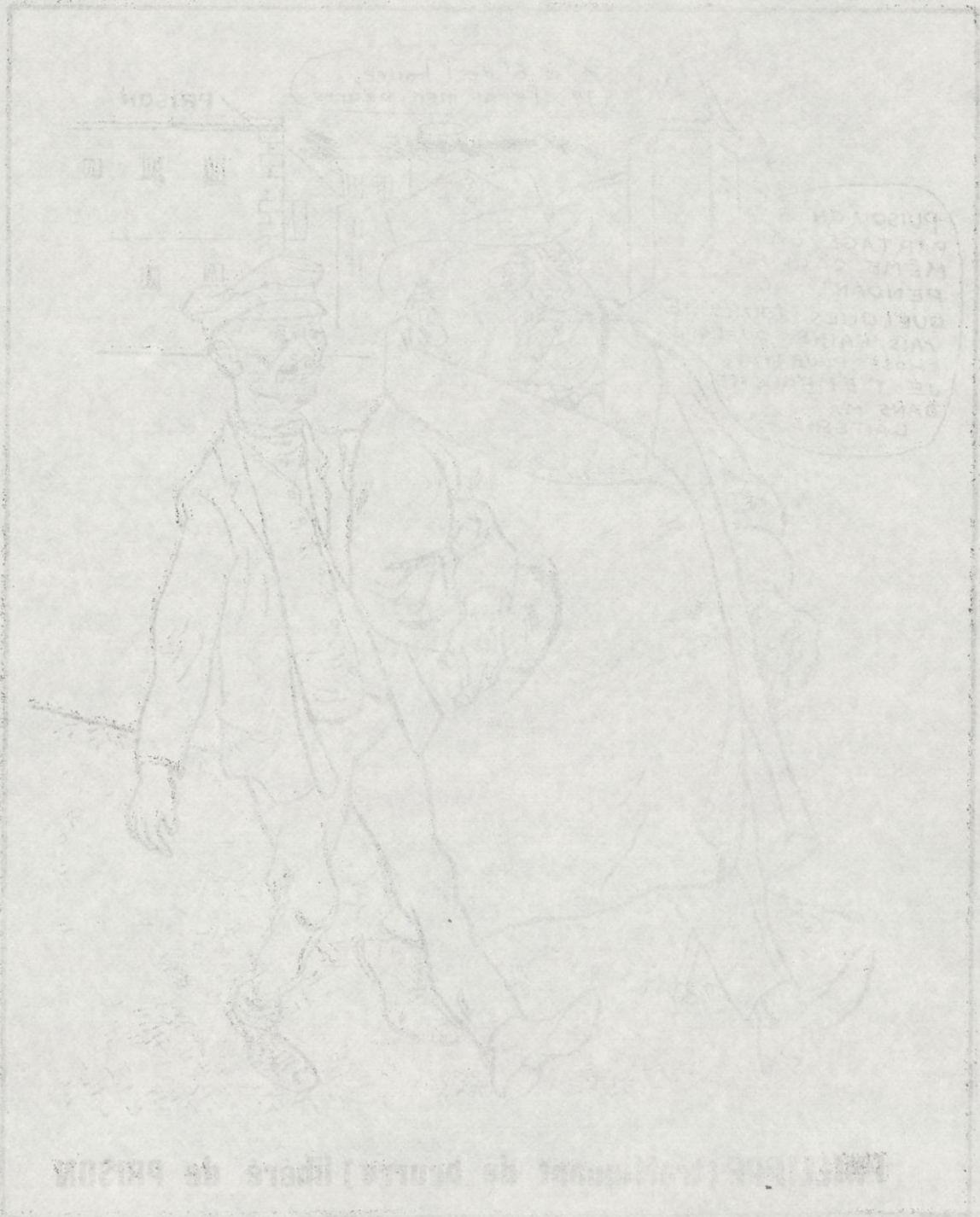
Dir. M. Clavel Imp. Spé. APL

APL 29 rue Jean JAURES 44 000 Nantes

cppap 54701

Tel. 73 82 48

PARL



Prisonniers (traitement de purges) libérés de prison

COURT PUNISHMENTS

1954
1953

1952

1951

1950

1949
1948

NANTES :

LA MAFIA DU BEURRE !

Jeudi 26 Aout

Déjà condamné par deux fois pour non respect de la législation du travail et non respect des libertés syndicales : déjà condamné à 3 mois de prison ferme et 15 000 F d'amende en 1971 (Rennes) pour avoir baptisé "pasteurisé" un beurre très riche... en bactéries, Bernard PHILIPPE, PDG de la pseudo-"laiterie du Val de Sèvre", est en prison. Mais l'activité de l'entreprise n'est pas arrêtée, dans une discrétion protégée par un couple de "Doberman". Et de la maison d'Arrêt de Nantes, Bernard PHILIPPE tempête : tout comme GRATON, autre PDG "musclé" du sud de Nantes, incarcéré comme lui, et comme lui disposant d'un large éventail d'amitiés haut placées, Philippe garde le contrôle de ses affaires et menace de diffamation ceux qui tentent aujourd'hui de faire, sur l'ensemble de son trafic, la lumière la plus complète.

Car la cargaison de beurre pour la Jordanie, l'"aide au Tiers-Monde" détournée de ses fins (théoriques...), comme un vulgaire boeing par un groupe de Septembre Noir, ce n'est au fond qu'un épisode. La question que l'on doit se poser, la vraie, est la suivante : Comment se fait-il que les douanes et la P.J. se penchent sur le cas PHILIPPE seulement aujourd'hui ?

UN DOCUMENT : le dossier P.T. 1975

Les Paysans-Travailleurs de Loire-Atlantique viennent en effet de remettre à la presse un dossier datant de Février 1975 - Le Trafic du Beurre - tiré à l'époque à quelques centaines d'exemplaires, avec 10 000 tracts prêts à la diffusion. Il préparait une opération vérité, différée jusqu'ici (mais qui peut-être dans quelques temps, sera de nouveau nécessaire). Il s'agissait de bloquer par surprise un camion de beurre trafiqué par Philippe, d'en distribuer aussitôt le contenu dans les quartiers de Nantes avec une double explication : comment la structure du marché capitaliste favorise l'existence et la prolifération de margoulins style Philippe ; comment les producteurs de lait, les ouvriers surexploités de ces entreprises, et les consommateurs au bout de la chaîne, se trouvent tous ensemble aujourd'hui les victimes, et un jour peut-être, les fossoyeurs de ce système ?

E TRAFIC DU BEURRE - FEV. 75

"Dans la jungle du marché capitaliste, voici comment agit un trafiquant de Nantes avec la complicité des firmes et du pouvoir pour exploiter les ouvriers et les paysans(...)"

Dossier P.T. 44

(...) Le dossier, après une évocation du va et vient des semi-remorques à l'angle de la rue Alexandre Fourny et de la rue Villeneuve à St Sébastien, situe d'abord le cadre général de la politique agricole communautaire et du système de soutien des marchés agricoles.

Autrefois : Le Marché

Il y a 15 ou 20 ans, les paysans vendaient eux-mêmes leurs produits sur les marchés locaux à une multitude de petits commerçants. A cette époque, comme aujourd'hui, le prix moyen des produits agricoles correspondait à l'argent qui est nécessaire aux familles paysannes pour survivre pendant le temps qu'elles mettent à les produire. Mais le prix des produits oscillait fortement autour de la moyenne, en hausse ou en baisse, suivant ce qu'on appelle la loi de l'offre et de la demande :

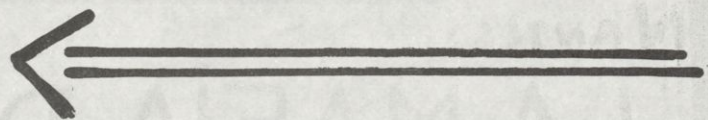
- Quand les récoltes étaient bonnes, les produits étaient en quantité trop grande par rapport à ce que les travailleurs pouvaient acheter : les prix tombaient.
- Mais quand venait par exemple la sécheresse ou une épidémie de cheptel, les produits agricoles se faisaient rares et les prix montaient en flèche.

Officiellement, on s'en tient toujours à cette explication pour justifier une politique dite "de soutien des marchés", c'est-à-dire essayer d'éviter la chute des cours en stockant les marchandises quand il y en a trop sur le marché.

Aujourd'hui : Les primes agro-alimentaires et les hyper-marchés.

Mais les temps ont bien changé. Le développement des firmes capitalistes

Carrefour: des dizaines de milliers de tonnes de beurre!



agro-alimentaires fait qu'il reste toujours beaucoup de vendeurs, bien qu'ils soient en diminution (les paysans), mais très peu d'acheteurs, surtout pour les produits comme le lait.

En Loire-Atlantique par exemple, il ne reste plus que deux grandes firmes d'origine coopérative : la CANA et la COLARENA (qui envisagent d'ailleurs de fusionner) et pratiquement deux firmes privées : le groupe ATTALAIT et la ROCHE aux FEES qui appartient au trust international UNILEVER. Alors ces firmes s'arrangent entre elles pour fixer le prix du lait qu'elles veulent. Les paysans n'ont plus du tout leur mot à dire sur le prix de leurs produits.

Pourtant, elles ont quelques difficultés pour vendre leurs produits finis : le beurre, la poudre de lait, les produits laitiers, car elles trouvent en face d'elles des groupes encore plus puissants que sont les chaînes de grands magasins. Par exemple, il existe en France une cinquantaine de grands magasins CARREFOUR comme celui de Nantes et les principaux produits sont achetés par un même service commercial pour l'ensemble de ces magasins. Cela peut représenter des dizaines de milliers de tonnes de beurre... pour ne prendre qu'un exemple. Les laiteries qui veulent obtenir ce débouché sont obligées de faire de grosses concessions sur les prix. (..)

FORMA

L'Etat aide aussi les industries laitières qui n'arrivent pas à vendre leur beurre ou leur poudre de lait. Comment ? C'est très simple. L'Etat a créé un organisme qui s'appelle le FORMA. Dans cet organisme, il y a une section qui s'appelle INTERLAIT et qui est chargée d'acheter le beurre et la poudre de lait que les laiteries n'arrivent pas à vendre. Ainsi en 1974, l'Etat a acheté des dizaines de milliers de tonnes de beurre au prix de 10,20 F le kilo. Cet organisme accorde aussi des subventions à des entreprises privées pour qu'elles stockent elles-mêmes les excédents de la période d'été pour les déstocker en hiver.

STOCKS

Ce système du stockage du beurre en trop pourrait fonctionner normalement si les excédents n'étaient que passagers. Dès que les prix remonteraient, l'Etat pourrait remettre le beurre sur le marché

au prix du marché. Mais ce n'est pas le cas : il y a des excédents saisonniers qui sont stockés par des entreprises privées qui bénéficient pour cela d'une aide de l'Etat. Ce beurre stocké en été est déstocké en hiver. Il y a aussi des excédents permanents, stockés directement par l'Etat. Alors que faire de ces stocks ?

Voilà officiellement comment se fait l'écoulement du beurre de stockage public, sous la responsabilité du FORMA et d'INTERLAIT (des organismes publics, répétons-le). D'après les chiffres que nous avons pu obtenir, mais qui restent à vérifier, 50 000 tonnes de beurre ont été déstockées en 1974 :

- DESTINATIONS OFFICIELLES :
- La Biscuiterie industrielle : pour cela, et toujours officiellement, le beurre est dénaturé par un colorant chimique qui rend sa consommation impossible : 15 000 t à 5,20 F le kg ;
 - l'armée : 3 000 t à 3,50 F le kg ;
 - Des collectivités : 1 500 t à 3,50 F le kg
 - Pour l'exportation : 15 000 t à 3,50 F le kg
 - Marché intérieur (sous emballage indiquant qu'il s'agit de beurre d'intervention) à 10,50 F le kg : officiellement les quantités vendues en 1974, sont quasi-nulles.
 - Dernière destination : l'Aide Alimentaire (internationale) : 15 000 t environ achetée par les Etats de la CEE, et théoriquement livrées aux pays sous-développés.

Comment ne pas avoir une bonne conscience devant un système aussi bien fait on aide les paysans à écouler leurs produits et on nourrit gratuitement les pays sous-développés.

LE SCANDALE, C'EST QU'UNE GRANDE PARTIE DE CE BEURRE NE QUITTE PAS L'EUROPE !

Même les grands journaux le disent :

"Les produits agricoles dont les exportations sont assorties de primes élevées, sont également à l'origine de nombreuses irrégularités. Par exemple, 2 000 tonnes de beurre, déclarées à l'exportation pour le GHANA et pour lesquelles une prime totale de huit millions de francs actuels a été versée, n'a jamais quitté le territoire de la communauté !"

(extrait de O. France du 31/01/75)

Témoignages d'ouvriers !

Les renseignements que nous fournissons ici proviennent de témoignages d'ouvriers de cette "usine" qui l'ont ac-

.../...

"Val de Sèvres.. Suisse Atlantique.. Ma Prairie.. (L) Fleur de Lys .. Beurre Extra Fin du Rocher.. .. Beurre demi sel du Rocher ...

tuellement quittée, et ont été confirmés par une série d'observations directes de militants paysans-travailleurs.

⇒ BERNARD PHILIPPE, 1, rue de Villeneuve est officiellement patron d'une maison de transports frigorifiques. Il a actuellement une quinzaine de véhicules de 10 à 22 T, presque tous des semi-remorques réfrigérés.

Il transporte du poisson, de la viande, toutes sortes de produits qui nécessitent une conservation par le froid. C'est lui qui, par exemple, assure le transport des carcasses que le SICA-Viande d'Ancenis envoie pour la SIBEV (organisme de stockage pour la viande). Le 30 janvier un semi-remorque de 32 T rentrait d'un voyage en Allemagne et en Hollande où il a emmené du poisson. Mais pour le voyage retour, il rentrait plein de beurre chargé près de Lille.

⇒ En plus de son activité tout à fait légale, B. PHILIPPE fait du beurre... 1, rue de Villeneuve, il a une usine dans laquelle travaillent par équipes de 2 fois huit heures, une trentaine d'ouvriers sur quatre machines empaqueteuses dont la seule activité est de transformer des mottes de beurre de 25 kg en plaquettes de beurre de 500 ou 250 g.

Il s'agit de beurre de stockage : nous en avons les preuves par les étiquettes qui sont sur les emballages et que nous avons recueillies.

Il est revendu sous différentes marques comme beurre de laiterie "du Val de Sèvres". Nous connaissons actuellement six emballages différents :

- "La Suisse Atlantique"
- "Ma Prairie",
- "Fleur de Lys",
- "Beurre extra-fin du Rocher",
- "Beurre demi-sel du Rocher",
- Et deux emballages différents indiquant :
 - o "Beurre de Laiterie, Laiterie du Val de Sèvres".

⇒ **30 ou 40 tonnes / jour !**

Aucune de ces marques n'est déposée. Il n'y a pas de N° d'usine sur les emballages. Une seule indication, celle de l'imprimerie pour le papier d'emballage : "Jeanne d'Arc".

D'après nos estimations, il traitait fin janvier entre 30 et 40 Tonnes par jour et cela six jours par semaine, ce

— 10 000 t. par an ! —

qui nous donne un rythme de plus de 10 mille tonnes par an !

Pourtant, il n'a aucun frigo, aucun moyen de stockage. Une partie de ce beurre provient du stockage privé, principalement du Marché d'Intérêt National de Rungis. D'après les étiquettes, le beurre traité en janvier 1975 avait été stocké en Juin, Juillet et Aout 1974. Il s'agit du stockage saisonnier. Ce beurre est acheté au prix de marché.

Mais une autre partie provient d'ailleurs : le 28 et 29 janvier, sont arrivés deux semi-remorques de 22 T qui étaient partis par bateau depuis huit jours.

D'où viennent-ils ?

Pourquoi les étiquettes qui étaient sur les caisses de 25 Kg étaient-elles arrachées ? Il y a d'autres indices inexplicables sans fraude :

- Pourquoi le patron exige-t-il que ses chauffeurs se fassent payer comptant à la livraison ?
- Pourquoi les grands magasins acceptent-ils de le faire alors que leur politique est -tout au contraire- d'allonger les délais de paiements (jusqu'à 90 jours maintenant) ?
- Le déstockage privé (celui qui correspond à du beurre qui peut être revendu légalement pour la consommation) se termine au 31 janvier : pourquoi et avec quel beurre poursuit-il son activité ?
- Le beurre provenant des stocks privés était vendu 10,80 F le kg par motte de 25kg en janvier 1975. Comment ce beurre pourrait-il être revendu 11,50 F en plaquettes de 500 g dans les magasins, compte tenu des frais de transport, et d'emballages de ses propres bénéfices et de ceux du parasin ?
- Un gendarme de St. Julien, qui va souvent chez Philippe pour des questions de personnel ou d'amendes, a d'ailleurs déclaré que leurs démarches étaient sans résultats et "qu'il devait disposer de grosses couvertures".
- Enfin, il y a plusieurs années, ce même Philippe a eu des démêlés avec la répression des fraudes pour... trafic de beurre.

Depuis, il a dû devenir plus malin ou mieux soutenu : les étiquettes de certains emballages étant arrachées, il nous est difficile d'apporter la preuve maté-

.../...

Qui "couvre" Bernard Philippe ?

rielle de la provenance réelle de ce beurre. Mais l'affaire du beurre à destination du GHANA, resté chez nous, nous amène à nous poser de sérieuses questions.

Tous les indices convergents que nous avons recueillis et dont nous sommes sûrs nous apportent la certitude que Philippe est un truand, que des groupes importants (au niveau politique et au niveau des grands magasins) le couvrent et partagent avec lui les bénéfices de pillage des fonds publics destinés aux travailleurs.

Un Travail Infect !

A part un encadrement ultra-léger, car c'est le patron qui commande tout, les ouvriers qui travaillent dans l'usine de St Sébastien sont tous des jeunes :

- Ils bossent en deux équipes, huit heures minimum sans interruption et six jours par semaine.
- Payés forcément au SMIC (6,75 F/heure) sans primes, ni casse-croûte, ni heures supplémentaires.
- Souvent non-déclarées à la Sécurité Sociale.
- Dans des conditions de travail infectes : malpropreté, interdiction de se parler, engueulades et brimades du patron à chaque instant.
- Ils se font virer pour un rien.

En fait, le patron, qui aime se faire passer pour un dur, embauche de préférence des anciens tôleurs qui ne trouvent pas d'autre boulot et qui sont ainsi à sa merci. La moindre tentative de résistance individuelle, sans même parler de démarche collective, provoque immédiatement la mise à la porte.

Les paysans eux aussi sont exploités et volés !

Dans la crise économique actuelle, la situation des paysans, notamment des producteurs de lait, se dégrade de plus en plus (..)

Ceci est la conséquence de la domination des firmes capitalistes qui domi-

nent les paysans en "amont" : les trusts pétroliers, ceux de la Chimie ou du machinisme agricole, et en "aval" comme toutes les industries de l'alimentation... Ces firmes font leurs profits sur le dos des ouvriers et des paysans.

L'Etat se refuse à reconnaître les paysans comme d'autres travailleurs (travail = salaire) et devant l'exploitation dont sont victimes ces paysans par les firmes capitalistes, celui-ci colmate les brèches en distribuant des primes et autres aides comme le soutien des marchés. C'est d'ailleurs un bon argument électoral et un bon moyen pour diviser les ouvriers et les paysans : "Les paysans coûtent cher à la Nation".

Or, ces aides de l'Etat, déjà très mal réparties entre les paysans, puisque les plus gros empochent la plus grosse part, sont souvent accaparées par les transformateurs et les Grandes Surfaces : le cas du truand B.Philippe n'en n'est qu'un exemple.

Les rouages du fameux "soutien des marchés" au niveau français et au niveau européen ou international sont complètement pourris. La fraude généralisée est maintenant reconnue officiellement : les journaux en parlent comme d'une affaire courante (..)

Les familles populaires sont concernées !

Les grandes surfaces, avec la complicité du pouvoir, nous manipulent et nous volent. Par exemple, nous achetons du beurre sous marque, dans des emballages attrayants, censé provenir d'une laiterie de Saint Sébastien, or :

- Il n'y a pas de laiterie à Saint Sébastien : c'est facile à vérifier.
- La quasi-totalité du beurre est du beurre fabriqué depuis au moins six mois, nous en avons les preuves (témoignages d'ouvriers, étiquettes) ;
- Pire encore, une partie provient de la récupération des invendus dans les grands magasins. Ce beurre récupéré est mélangé à d'autres et remis en emballages neufs.
- Ce beurre de stockage est traité dans des conditions d'hygiène inadmissibles :

⑥
"des stocks restent une semaine à l'air libre, sous un hangar, des mottes de beurre traînent à terre!"

des stocks restent une semaine à l'air libre, sous un hangar ; des mottes de beurre traînent à terre.

- Les emballages qui trompent sur la provenance réelle n'indiquent pas la date de fabrication ni la date limite de consommation compte-tenu du mode de conservation.
- Compte-tenu de sa provenance, ce beurre devrait être vendu beaucoup moins cher.

"Aide aux peuples sous développés ? ! ?

Nous savions que l'aide aux peuples des pays sous-développés n'était qu'une pure hypocrisie ; nous en avons une nouvelle fois une preuve flagrante. Non contents d'empocher des bénéfices énormes par la fraude, les spéculateurs exploitent leurs ouvriers, volent les aides réservés aux petits paysans, trompent et volent les familles populaires. Organisons-nous pour lutter contre eux et ceux qui les protègent.

Fevrier
75

Paysans
Travailleurs 44

PHILIPPE.. LIBÉRÉ !

(Vendredi 28 Aout)

L'actuelle affaire PHILIPPE peut se développer, si une pression populaire se développe ou, s'enliser.

Bernard Philippe ne peut pas nier avoir récupéré 324 tonnes de beurre d'intervention destiné à la Jordanie, les avoir déchargé à St Sébastien "re-conditionnés" et vendu en plaquettes de 250 g, sous l'appellation "Beurre Extra-fin du Val de Sèvres" après un savant mélange avec d'autre beurre d'origine très mélangée...

Il ne peut pas nier, non plus, qu'il gère une bien étrange laiterie ou jamais n'est entré un seul litre de lait ! Mais il peut se défendre "tout cela est légal dit-il, j'ignorais qu'il s'agissait de beurre d'intervention, et pour le reste j'ai bien le droit."

Ainsi, la question est de savoir si, dès les premiers jours de septembre, les organisations paysannes, les organisations ouvrières, les organisations de consomma-

tion, sauront prendre par l'action juridique et par la mobilisation populaire les moyens nécessaires pour aboutir à :

1 - Faire toute la vérité sur l'ensemble du trafic du beurre, autour de la laiterie de St Sébastien, depuis des années.

2 - Dévoiler les complicités, dont de toute évidence, Philippe a bénéficié : son compère DISCHAMP, PDG d'une entreprise de Clermont-ferrand qui regroupe 3 sociétés (frigorifiques, produits laitiers, fromages) et exporte fromages et beurre en Suisse, Italie, Espagne, Autriche, Royaume-Uni, Allemagne Fédérale, Belgique, Pays-Bas... Il y a forcément à chercher dans certaines administrations et dans les milieux politiques (Dans certains cafés de St Sébastien ne dit-on pas que B.MACQUET, UDR, dont le nom a parfois été prononcé à propos des relations de GRATON, le PDG aux tueurs à gages de Bouguenais, employait pour coller ses affiches en 73, parmi d'autres spécialistes de cascades en tout genre, certains contremaîtres d'une laiterie de St Sébastien : mais les gens sont si méchants !

3 - Permettre sur ce cas précis, à toutes les catégories concernées de mieux comprendre le mécanisme embrouillé en apparence, très simple en réalité, de l'exploitation capitaliste et les possibilités, surtout, d'enrayer la machine.

Dernière Minute

1/ Comme on pouvait s'y attendre, la justice bourgeoise a fait son boulot: Vendredi 27 Aout, Bernard Philippe est remis en liberté.....

2/ Des précisions sont données par le service des fraudes: l'appellation "laiterie" et l'appellation "extra fin", n'importe quel margoulin a le droit de se l'attribuer sans contrôle.-Le seul décret qui régit la fabrication du beurre date de 1924..aucune analyse chimique ne peut déceler qu'un beurre soit supérieur à un autre.-Cela dit les fraudes vont peut être prouver que les plaquettes de chez Philippe, qu'il a été mise à part, sont aussi en dessous du poids déclaré

3/ Le Quotidien du Peuple (30 Aout) donne les produits que Dischamp, compère de Philippe, libéré comme lui, avait acheté pour envoyer en remplacement aux consommateurs jordaniens: entre autres, du SUIF!!!

12 AOUT 76

(FDSEA, PT, UL, C.F.D.T. MACHECOUL, M.R.S.C.)

(..) Depuis le 25 juillet, des équipes par région viennent assurer matin et soir la traite et les soins du troupeau. Grâce à la solidarité de tous, le cheptel a presque retrouvé sa production d'avant les événements. Parallèlement aux difficultés rencontrées pour obtenir le branchement électrique, une équipe effectue le branchement d'eau et pose 700 m de tuyaux jusqu'à la salle de traite tandis qu'une autre équipe installe la laiterie.

11 AOUT : RETOUR DES MOUILLÉ !

En revenant aux Bois aux Moines, installés dans une caravane, les Mouillé ont voulu rester près de leur troupeau qui aborde une période de vèlage (qui durera une grande partie de l'hiver). De plus, serait-il prudent de laisser le troupeau près des Rondineau quand on sait les actes de vandalisme qu'ils ont l'habitude de commettre depuis 18 ans, c'est-à-dire depuis qu'ils ont des fermiers ? Faut-il encore souligner que dernièrement par esprit de destruction, ils ont entrepris de labourer une parcelle de luzerne en production ? C'est pourquoi les Mouillé ont été amenés à décliner l'offre du Maire de Cheix, qui leur proposait une maison d'habitation dans le bourg.

Nous étions fort nombreux pour accueillir Armand et Henriette après 5 semaines d'absence, et les aider à aménager les abords de la caravane. Nous en avons profité pour mettre du vin en bouteilles.

NOS OBJECTIFS

Si les Mouillé reviennent au Bois aux Moines, c'est qu'ils sont décidés, quoiqu'il en coûte, de continuer à travailler les terres qu'ils louent à d'autres propriétaires. Environ 8 hectares. A cela d'abord des raisons pratiques, et qui sont très importantes :

- Ils ont tout leur matériel en commun avec des agriculteurs du voisinage.
- Ils sont intégrés à des équipes de travail.
- Ils ne veulent pas, à 52 ans, refaire une réinstallation ailleurs qui dans ces conditions ne serait pas moins coûteuse, et serait aussi pénible, que pour un jeune qui démarre.

ET PUIS SURTOUT, NI LES MOUILLE, NI LES ORGANISATIONS QUI LES SOUTIENNENT N'ONT ADMIS LE FAIT DE L'EXPULSION !

Elle s'est faite en fonction d'un jugement scandaleux, en pleine période de sécheresse, et en dépit d'un recours juridique : le pourvoi en cassation "dans l'intérêt de la loi" engagé auprès du ministre de la justice qui n'a pas encore donné sa réponse.

Pour toutes ces raisons, et parce que nous n'admettons pas le PRETEXTE de l'installation du fils Rondineau pour jeter à la rue les Mouillé, nous n'écartons pas l'idée qu'un jour les fermiers puissent continuer à exploiter les terres du Bois aux Moines.

CAR QUE LE FILS NE NOUS RACONTE PAS D'HISTOIRES : ON NE COMMENCE PAS PAR DETRUIRE SES BATIMENTS D'EXPLOITATION LORSQU'ON A L'INTENTION DE REPRENDRE L'EXPLOITATION ET DE PRETENDRE EN VIVRE.

Cependant, la salle de traite et la caravane sont installées sur un terrain que les Mouillé libéreront le 25 avril prochain. Leur propriétaire, un agriculteur de la région en a besoin. Il restera donc 6 hectares que les Mouillé sont bien décidés d'exploiter, si on les laisse sur une aussi petite surface. **PRÉFET : RENIEMENT, CHANTAGE !**

Mais l'installation des Mouillé sur le terrain n'appartenant pas aux Rondineau n'est pas complètement réalisée : le branchement électrique n'est pas fait. C'est donc un problème pour la traite, le refroidissement du lait, l'éclairage... C'est le Préfet qui s'y oppose : le 10 Août il fait savoir par le Maire du Pellerin "qu'il accordera le branchement en contrepartie d'une négociation globale avec Rondineau sur l'appartenance des récoltes et la destination du matériel". Pourtant, les 7 et 8 juillet au lendemain de l'enlèvement du mobilier, le représentant du préfet, devant une délégation composée entre autres des Président de la Chambre d'Agriculture et de la FDSEA a reconnu aux Mouillé la propriété des cultures et récoltes en place. Pourtant, le 24 juillet, il promettait toute facilité d'installation de la salle de traite sur un terrain autre que ceux de Rondineau si nous prenions le Cheptel en charge.

Il y a plus, de quel droit le préfet intervient-il auprès de l'EDF pour empêcher un branchement privé ? .../...

À CHEIX, ET AILLEURS, LA LUTTE CONTINUE !

Par ce fait, il outrepassa ses droits, ET CELA RELEVE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF... Il avait pourtant déclaré suite à l'expulsion des vaches des terrains aux Rondineau "qu'il n'avait plus rien à voir dans cette affaire".

Cette précipitation, nous l'acceptons d'autant moins que la réponse du ministère de la justice sur le pourvoi en cassation déposé par la FAVF n'est pas encore rendue. Le Préfet va plus loin que le jugement de Rennes (aussi injuste soit-il) : il ne veut pas que les Mouillé continuent leur métier d'agriculteurs !

Quant aux Rondineau, ils veulent, semble-t-il s'accaparer le maximum de récoltes, en particulier le vin.

Pourtant c'est Rondineau lui-même qui l'an passé a refusé sa part de vin (un constat d'huissier le prouve), la vendange est restée 8 ours devant son pressoir.

Et c'est lui qui cette année veut tout avoir : c'est trop injuste ! Non. Cela est impossible !

Dans ces conditions, on n'a pas des "négociations", mais simplement un chantage inadmissible de la part du Préfet.

En réalité si le Préfet, représentant du pouvoir, développe tant d'acharnement et tant de hargne, tant de mépris contre les Mouillé, c'est qu'il n'accepte pas l'expression du syndicalisme qui prend réellement en charge les intérêts des travailleurs. Ce pouvoir devient de plus en plus autoritaire et répressif, et il le prouve de manière évidente à Cheix.

Il essaiera de faire de même pour les autres conflits fonciers et tous les problèmes qui touchent au revenu et à la sécurité d'emploi des paysans et de tous les travailleurs Y COMPRIS LA SECHERESSE. Le pouvoir ne tolère pas les acquis de cette lutte : L'UNITE POPULAIRE, où travailleurs, paysans et ouvriers et étudiants s'unissent pour défendre l'outil de travail et tirant des leçons sur la JUSTICE, La PROPRIETE, la REPRESSION, l'INFORMATION, l'attitude du pouvoir, etc...

L'affaire de Cheix n'est pas un cas isolé : menaces d'expulsions à St Herblain, à St Viaud, à N.D. des Landes, à la Boissière (49), au Pellerin, en Charente, dans la Vienne, etc...

C'est tous unis, en faisant le lien entre les différents conflits, que nous gagne-

rons sur nos revendications : DROIT AU TRAVAIL, DROIT DES FERMIERS, CONTROLE DE L'USAGE DU SOL. **CHEIX EN RETZ :
CEN'EST PAS PINI !!**

Les Mouillé sont de retour près de leur troupeau : il va falloir fêter cela un de ces dimanches. Et puis nous devons continuer notre soutien pour la bonne marche de l'exploitation : récolte de maïs, vendanges, etc... Enfin le 22 septembre, c'est le procès en appel à Rennes demandé par nous pour l'annulation du jugement de Nantes qui le 30 mai dernier condamnait les Mouillé à l'évacuation du hangar et de la laiterie.

Restons mobilisés !

Faisons le lien avec tous les problèmes de sécurité d'emploi des paysans et des autres travailleurs.

FDSEA, PT, UL CFDT, Machecoul MRJC

COMPLÉMENTS D'INFORMATION (APL)

- Le 28 Août

Il demeure plus que jamais important de venir et de revenir voir les Mouillé au Bois aux Moines, en journée et en soirée. D'une part, les Rondineau, qui ont très mal digéré la surprise du retour des Mouillé, demeurent menaçants : accrochages verbaux, insultes, provocations.

Quelques exemples : Poupées de maïs virées des greniers, objets divers démenagés et jetés au bord du chemin, menaces avec une carabine (deuxième fois), les fermetures de la cave démontées (le vin n'est plus au frais), et même 3 barriques roulées dehors, en plein champ de maïs, opposition hargneuse à la pose d'un filet de protection contre les moineaux sur les vignes par Armand, la paille, finalement rangée par les paysans sous le hangar un soir d'orage est rejetée par le clan en travers du chemin, sous la pluie, etc... INITIATIVES

D'un autre côté, de nombreuses initiatives ont été prises pour assurer la vie de l'exploitation et poser par les actes un défi à la politique d'expulsion, de destruction et de sabotage des propriétaires. La dernière en date : une cinquantaine d'a-

.../...

9

RONDINEAU

CONDAMNÉ

agriculteurs, agissant avec discrétion et détermination, fauchent un pré appartenant à Rondineau et exploité (jusqu'ici) par les Mouillé du côté du Pilon ; une pleine charette est ramenée sous bonne garde, et aussitôt distribuée au troupeau d'Armand et Henriette.

Enfin, dans le débat qui doit avoir lieu très largement, sur les objectifs actuels de l'action menée par tous, deux éléments récents doivent être apportés :

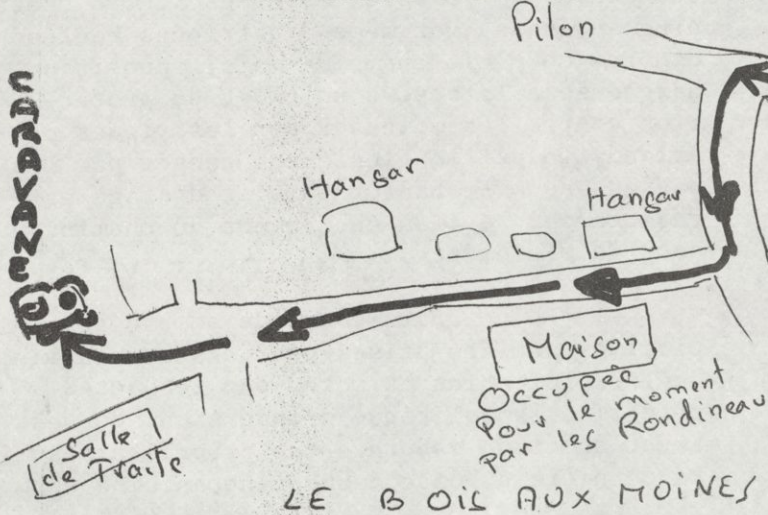
1 - Le Tribunal a rendu un verdict, condamnant pour une fois le propriétaire) verser 600,00 F aux Mouillé pour les dommages causés aux Bâtiments. Prochain jugement : Appel à Rennes contre les 100,00 F par jour réclamés aux Mouillé pour enlever hangar et salle de traite, etc... , Le 22 septembre. Un grand rassemblement le 19 septembre est dans l'air, l'ensemble des problèmes posés dans la presse devront pouvoir y être réellement discutés et analysés.

2 - On annonce Guichard Garde des Sceaux pour remplacer Lecanuet. Un clou chasse l'autre.

Mais Rabreau porte-parole de Guichard, a pris position publiquement, et par écrit, contre l'expulsion (lettre publiée dans le Paysan Nantais).

Un intéressant problème pour un ministre qui a déjà connu voici 7 ans, la colère des paysans de Loire Atlantique. Guichard aura le choix : se donner l'allure d'un Lecanuet plus buté qu'une mule sous les coups de trique, ou tenter de redorer son blason dans les communes de Loire Atlantique, à quelques mois des épreuves électorales.

Pour rendre visite aux Mouillé :



3 travailleurs de la région : critique de la journée CITEIX-LARZAC

En arrivant le samedi comme sympathisants, nous avons été surpris qu'il n'y ait rien ni personne pour nous informer où en était la lutte. Par exemple, la traite avait lieu le soir et nous ne savions pas dans quelles conditions elle se déroulait, ni ce qu'elle représente dans le mouvement. L'inorganisation à ce niveau s'est retrouvée dans le déroulement de la garde durant laquelle l'un d'entre nous s'est retrouvé seul à la ferme !!! Pour le lendemain, pas d'ordre du jour sinon le rassemblement dans le pré voisin.

En arrivant à ce fameux rassemblement, les gens en grand nombre ont commencé par attendre !! Les forums prévus n'avaient pas lieu. Une prise de parole rappelant les faits, nous invita à faire une manifestation promenade, sans en connaître le but précis. La manif, plutôt une procession, était bien encadrée par des délégués syndicaux "responsables".

Pourquoi n'avons nous pas, à cément, montrer notre détermination, par rapport aux pouvoirs publics ? Dépasser le cordon de flics ? Se diriger vers la ferme ? Les délégués FDSEA ont tout fait avec leur son pour empêcher un quelconque "débordement" : "N'y allez pas les gars, ceux qui sont en face de nous n'ont pas le même uniforme que nous" !

A quoi correspond politiquement cette forme d'action ? Pourquoi n'a-t-on pas vu les Paysans-Travailleurs ? Les forums ont, paraît-il eu lieu après le défilé. Avant, n'auraient-ils pas pu être l'occasion de débats et de décisions collectives ?

3 Travailleurs venus soutenir la lutte

PAYSANNES : SUITE D'UNE RÉFLEXION...

10

Suite au compte rendu de la dernière réunion des femmes qui a donné beaucoup de réactions, il a été souhaité de faire une autre rencontre pour élargir le débat.

Le problème qui a été soulevé sur la libération sexuelle en dehors du couple est peut être possible pour certaines, mais toutefois pas une généralité. L'important c'est que chacun puisse vivre sa vie à sa manière sans être condamné.

Nombreuses sont les femmes qui cherchent à se libérer, à prendre leur place dans la société. Une expérience: une femme a accepté l'absence de son mari pendant un certain temps en le remplaçant sur l'exploitation. Ainsi, elle a été mieux reconnue, non seulement en tant que "FEMME D UN TEL", mais en tant que personne.

Pour quelques unes: elles refusent le mariage pour mieux garder leur autonomie. Car elles s'aperçoivent qu'en vivant en couple elles se retrouvent accaparées par les tâches ménagères, refusant le rôle de la femme en général.

La place des enfants dans cette façon de vivre n'a pas été abordée (ce que nous regrettons). Pour une participante, ses grands enfants auraient souhaité la possibilité de voir vivre d'autres couples et adultes que leurs parents pour qu'ils n'aient pas qu'un modèle.

Nous pensons que pour un plus grand épanouissement de la femme, il faudrait COMMENCER par un PARTAGE DES TACHES MENAGERES (garde des enfants, préparation des repas) ce qui lui permettrait d'être plus disponible pour ses loisirs (lecture, sport, réunions, formation, information - QU'ELLE GARDE SON AUTONOMIE.

Remarques: beaucoup souhaiteraient des réunions par région plutôt qu'au département -
L'utilité de prendre des notes pour le compte rendu.
Des agricultrices participantes.

L APL FONCTIONNE A L HEURE ACTUELLE AU
RALENTI. MAIS LA RENTREE EST LA.
VENDREDI PROCHAIN NOUS DISCUTERONS
DES NOUVELLES CONDITIONS DANS LESQUEL-
LES SE PRESENTE CETTE ANNEE NOTRE TRAVAIL.
TOUT LE MONDE EST INVITE.
(réunion 20 h 30 12 b rue de l'In-
dustrie - Le 3 Septembre)
APL

FEMMES..FEMMES..FEMMES..

BULLETIN n° 0

Le bulletin de liaison des femmes de Nantes n°0 est paru. Il est composé de bilan de groupes. Les groupes ou les isolées peuvent se le procurer chez Anne-Marie Couder-16 rue François Bonamy.

FORMATION PROFESSIONNELLE, EMPLOI

Une réunion de mise en commun sur l'enquête Formation Professionnelle-Emploi aura lieu le Lundi 6 Septembre à 20 h 30 à la Maison des Jeunes de la Géraudière, rue des Renards.

CENTRALE NUCLÉAIRE DU PELLERIN: Les pouvoirs publics n'attendront pas les résultats de l'enquête d'utilité publique!

LE PELLERIN, commune de 3 000 habitants, située sur la rive sud de l'estuaire de la Loire, à 15 km de Nantes, 45 km de St Nazaire et 30 km de Pornic, à vocation agricole et de loisir, aura bientôt sa centrale nucléaire.

Le Pouvoir et l'EDF ont l'intention d'y implanter une centrale de type PWR comprenant 4 tranches de 13 MW chacune. Le refroidissement se ferait par des tours de réfrigération (2 par tranche) de 170 m de haut et de 150 m de diamètre à la base.

EDF envisage dans un premier temps d'acquérir 200 ha concernant environ 150 propriétaires, mais il est aussi question d'implanter une usine d'enrichissement de l'uranium.

- 18 novembre 1975 :

parution de l'arrêté préfectoral autorisant EDF à pénétrer sur les propriétés afin d'y effectuer des sondages. La parution de cet arrêté a suscité la constitution d'un Comité de Défense de l'Environnement.

- 12 mars 1976 :

Au Pellerin, organisation d'une première réunion d'information à laquelle assistent plus de 400 personnes.

- 26 mars 1976 :

Michel CHAUTY, membre de la commission nationale de sécurité nucléaire et rapporteur de ces problèmes au Sénat, anime, pour les élus des 3 communes concernées directement (Le Pellerin, Cheix en Retz, Rouans), à la mairie du Pellerin, une réunion de propagande. Face à cette réunion, une manifestation spontanée regroupant 450 personnes se déroule sous les fenêtres de la Mairie.

- 13 avril 1976 :

Le sénateur Chauty, à la demande de la Préfecture, envoie à tous les abonnés, de l'EDF, une lettre de 16 pages vantant les mérites du nucléaire. Les habitants de la commune de Cheix en Retz, par le canal de la Mairie, retournent ces lettres à l'expéditeur.

- début mai 1976 :

A l'initiative du maire de Rouans, deuxième réunion d'information

avec la participation du sénateur CHAUTY d'un côté, d'un biologiste nantais et d'un physicien d'Orsay de l'autre. Suite à sa piètre prestation, le sénateur Chauty est interdit de parole en public par le Préfet de Loire-Atlantique.

- 19 juin 1976 :

Le Comité de Défense de l'Environnement organise une manifestation au Pellerin, avec blocage du bac.

- 28 juin 1976 :

Manifestation à Nantes, avec inauguration de la Centrale et démonstration de matériel solaire.

- 30 juin 1976 :

Le maire du Pellerin et ses adjoints, lors d'une entrevue qu'ils accordent, se déclarent opposés au site et affirment que le moment venu; ils seront avec la population sur le lieu des sondages pour les en empêcher.

- 6 juillet 1976 :

Le Conseil Régional des Pays de la Loire adopte à l'unanimité moins 3 abstentions, suite à un rapport du sénateur Chauty, le projet d'implantation d'une centrale nucléaire sur le site du Pellerin.

- 6 août 1976 :

D'Ornano visite incognito le site.

Quels que soient les résultats de l'enquête d'utilité publique qui aura vraisemblablement lieu cet automne, il semble bien que les pouvoirs publics ne sont pas décidés à en tenir compte et cela pour diverses raisons : aucun site de secours n'est prévu, des entreprises travaillent depuis près de 2 ans sur des devis concernant l'infrastructure des bâtiments, la décision du Conseil Régional.

Une fois de plus, les populations seront écartées de la décision finale.

Comité de Défense de l'Environnement du Pellerin et des Environs
28, rue A. Bertreux

44640 LE PELLERIN

ST. NAZAIRE . CHANTIERS de L'ATLANTIQUE (12) LICENCIEMENT, GRÈVE, VICTOIRE 15 Aout 1976

Aux Chantiers de l'Atlantique, trois jours après le retour des congés, la direction a voulu licencier un travailleur parce que celui-ci, énervé, avait giflé un chef qui lui cherchait des crosses. **CHEF GIFLÉ**

Il faut dire que ce chef est tellement insupportable qu'à plusieurs reprises des débrayages ont eu lieu à son sujet.

Dès qu'ils ont appris la nouvelle, les camarades de son atelier se sont mis en grève, vite rejoints par un autre atelier. Le lendemain à l'appel des syndicats, l'ensemble des travailleurs ont débrayé: en fin de matinée. Et à l'embauche de 13 H 30 malgré l'absence de consignes syndicales, la majorité des travailleurs a refusé de reprendre le travail. A partir de là l'ambiance va devenir de plus en plus chaude. Les ateliers sont visités, les quelques jaunes débâchés, les camarades pas encore au courant (Les Chantiers couvrent une grande surface) rejoignent la grève. **TOUS DÉLÉGUÉS**

Un cortège impressionnant (3000 à 4000 ouvriers) accompagne une délégation syndicale à la direction. A tel point que derrière la délégation officielle, une centaine de camarades se faufilent dans les bureaux, lançant aux gardiens "NOUS SOMMES TOUS DES DELEGUES!!" jusqu'à ce qu'au détour d'un couloir tout le monde se retrouve nez à nez avec Baume, directeur des affaires sociales. Les slogans fusent "Non au licenciement" ainsi que les quolibets. Baume malgré tout déclare maintenir le licenciement et se réfugie dans son bureau, poursuivi par les camarades.

LA GRÈVE CONTINUE

Le lendemain la grève continue et se renforce même. En fin de matinée le patron demande à notre camarade qu'il prenne son compte

pour l'employer dans une boîte sous traitante qui bat de l'aile. La nouvelle est accueillie aux cris de "Il doit rester avec nous, c'est un licenciement déguisé!"

A partir de là les syndicats ne vont plus rien proposer au millier de grévistes qui attendront tout l'après midi. Le soir, au moment de se séparer, aucune consigne n'est donnée pour l'embauche de Lundi.

15 00

Mais Lundi la combativité des travailleurs est intacte(...) Les camarades les plus combats entraînent les autres et là où ils interviennent, l'embauche n'a pas lieu, 1500 ne reprennent pas le travail.

Sous cette pression les syndicats reprennent contact avec la direction. Pendant ce temps ceux qui pensent qu'il ne faut pas rester inactifs forment des groupes qui passent dans les ateliers et les bords pour avertir ceux des équipes du matin et ceux qui ont repris et l'absence de consignes syndicales.

ANNULATION DU LICENCIEMENT !

Vers 10 heures l'intersyndicale revient avec une proposition de la direction : annulation du licenciement, mutation à Dubigeon Nantes (lieu où réside le camarade), maintien des avantages acquis. Notre camarade accepte cette proposition qui à son tour est jugée comme un compromis acceptable par les grévistes.

« ON EST LES PLUS FORTS »

On reprend le travail. Dans les ateliers et les bords l'ambiance est chaleureuse. Ça discute beaucoup. "Ça n'est peut être pas une victoire totale mais le patron a reculé. TOUS ENSEMBLE ON EST LES PLUS FORTS."

Paru dans L. O. 15 Aout 76

CHANTREAU-NANTES. 37 SUR 165 À LA PORTE !

C'est le Vendredi 30 Juillet, avant le retour de ceux qui avaient pris leurs congés en Juillet et le jour du départ de ceux qui les prenaient en Aout. La direction de l'Imprimerie Chantreau choisit cette époque pour annoncer à un Comité d'entreprise extraordinaire à la fois le dépôt de bilan et un plan de redressement. Le dépôt de bilan fait peser une menace sur l'emploi de l'ensemble du personnel et le plan de redressement consiste à LICENCIER 37 TRAVAILLEURS SUR LES 165 DE L'ENTREPRISE, et aussi à réduire les plus hauts salaires des cadres. Très peu de propositions de reclassement ont été faites aux 37 ouvriers licenciés jusqu'à présent. Ceci n'ira pas sans difficultés, l'emploi dans le secteur de l'imprimerie étant actuellement réduit. - Dernièrement l'Imprimerie de Bretagne, celle de Carnaud, l'imprimerie Chambon ont été fermées. Des licenciements ont eu lieu à l'Imprimerie Moderne, et

chez Giraudet à Ancenis. Ces dernières années le nombre d'apprentis embauchés a été en forte diminution. -Jusqu'à présent, la période des congés, la dispersion du personnel, la menace qui pèse sur l'avenir de l'entreprise et sur l'emploi de tout le personnel, ont laissé les travailleurs sans beaucoup de réactions. Cette situation pourrait changer rapidement; en effet le Conseil Syndical du Syndicat du Libre CGT doit se réunir dans la première quinzaine de Septembre.

Il aura le choix entre une attitude offensive, pour s'opposer à ce que les travailleurs fassent les frais de la mauvaise gestion par les patrons et une attitude plus de conciliation cherchant à "limiter les dégats". -Une affaire à suivre.

Enquête APL

LIP 76

Lip 76, la lutte continue. Pour la première fois à Nantes, des sections syndicales de base CGT et CFDT se coordonnent pour préparer un soutien actif.

Voici donc de larges extraits du tract de soutien à Lip diffusé en commun par la CFDT INSEE, Affaires Etrangères, DDASS, DRSS, CETE, et la CGT DDASS, DRSS:



LA
LUTTE
CONTRE
LE
CHOMAGE
CONTINUE!

Les LIP font une nouvelle fois parler d'eux. Ils viennent de se rappeler à nous en "déplaçant" 100 000 montres, d'une valeur de 2 milliards d'anciens francs. (le double qu'en 73). PAR CE GESTE ILS SE REAPPROPRIENT LEUR PRODUCTION. (...)

Lip, Avril 76, c'est un nouveau dépôt de bilan rendu possible par le sabotage économique du pouvoir-en particulier des "PSEUDO PATRONS DE GAUCHE"-et de son refus de restructurer l'industrie horlogère. Face à cette situation, les LIP ont décidé de réagir, ils ont occupé leur usine et commencé une popularisation dans la région de Besançon (manifestations, réunions avec les horlogers du Haut Doubs). Après avoir gagné l'opinion publique régionale à leur cause, ils ont donc décidé de nouvelles formes de lutte contre le chômage et pour conserver leur outil de travail:

(..)Le pouvoir se sent menacé par LIP, symbole de la lutte pour l'emploi, et va sûrement envoyer ses flics dans l'usine: ils faut que les LIP puissent compter sur notre solidarité!!!!

Des la rentrée, ils vont se servir des machines de l'usine pour fabriquer autre chose que des montres (matériel chirurgical..). Des maintenant des activités nouvelles sont lancées: réparation de montres, d'automobiles menuiserie, garderie, crèches.

Ils vont faire de Lip une usine ouverte à tous: il s'agit de l'ouvrir totalement sur l'extérieur, ainsi les ouvriers vont donner des cours (tournage, fraisage) aux jeunes et aux chômeurs qui le désirent. Des sessions seront organisées sur les problèmes juridiques posés par les fermetures d'usines.

Ils vont poursuivre la COORDINATION DES LUTTES de toutes les entreprises en lutte sur l'emploi, seule capable de faire reculer le pouvoir sur le problème du chômage.

Des Appelés de Saumur et Fontevraud dénoncent :

"LE CARROUSEL, CE GRAND CIRQUE"

LE CARROUSEL, C'EST :

- L'élégance des chevaux, les risques pris par les motards, l'ensemble des jeeps et des chars, les figures des hélicoptères.

MAIS C'EST AUSSI :

- Les appelés qui, à coups de sifflots et d'engueulades, de fil à la patte (pour les forcer à marcher au pas) déroulent les tapis, transportent les tremplins, les haies...

ET CES CHARS QUI ONT PARADE ...

N'était-ce pas ceux-là qu'on a retrouvé en Indochine, en Algérie, aux portes de Paris en Mai 68 contre les grévistes ?
Ce sont les mêmes chars qui ont détruit la forêt de Fontevraud. Et comme il faut beaucoup de place pour apprendre à tuer les peuples, l'armée vole toujours de nouveaux terrains aux paysans : de 1 802 ha actuellement, elle en convoite 3 197.

NOTRE ARMÉE AU SERVICE DE QUI ?

La réponse, elle nous la donne elle-même :
- Lorsqu'elle brise les grèves ouvrières (éboueurs, PTT).
- Lorsqu'elle maintient les privilèges de quelques capitalistes (Antilles, Djibouti, Nouvelle-Calédonie...)
- Lorsqu'elle va tuer à l'étranger avec des armes françaises (Afrique du Sud, Israël, Liban).

Malgré tous les carrousels, tous les défilés de prestige, toute la paille transportée, l'Armée ne peut cacher son rôle de défense d'une poignée d'exploiteurs qui s'appuient sur elle pour garder leur pouvoir et leurs privilèges.
Comment une telle armée au service d'une minorité peut-elle prétendre défendre la population ?

NOUS SOLDATS, APPELES, nous refusons de servir de chair à canon.
Nous n'acceptons pas que 20 % des impôts payés par les travailleurs aillent :
- à des gens qui se paient notre tête à tous,
- et à un matériel inefficace.

Nous nous déclarons solidaires de tous ceux qui aujourd'hui subissent cette Armée et luttent contre elle.

Des appelés de Saumur et Fontevraud

Chanteurs, Insoumis et Breton : AU TROU !

En ces mois estivaux, il ne fait toujours pas bon de refuser l'armée. En juillet et août, de nombreux insoumis ont encore été emprisonnés dans les geôles militaires.

Ainsi, Christian VISDELOUP de Lamballe (Côtes du Nord), a été arrêté il y a trois semaines alors qu'il faisait la tournée des cabarets avec sa guitare, chantant des chansons antimilitaristes.

Aux arrêts de rigueur au camp de Sauge, il va bientôt rejoindre les autres prisonniers militaires de la forteresse de DRAGUINIAN, attendant d'être traduit devant le T.P.F.A. de BORDEAUX.

Christian risque donc de subir deux ans d'emprisonnement pour ses idées, parce qu'il a choisi le combat des réfractaires au service militaire.

Encore une fois l'armée se pose comme violeur des libertés premières. Décidément, les juges militaires ne chôment pas. La répression tourne toujours à "plein régime".

Vous pouvez lui écrire momentanément :
57 R. I. 1ère Compagnie
Camp de Sauge - 33 BORDEAUX.

Vous pouvez signer également la pétition de soutien qui sera à renvoyer au G.I.T. 57, rue des Hauts Pavés - NANTES

NOM PRENOM SIGNATURE PROFESSION ADRESSE

LA FRANCE, « MEILLEURE AMIE » DE L'AFRIQUE DU SUD RACISTE

ARMES

Le gouvernement raciste d'Afrique du Sud ne compte pas en vain sur 'sa meilleure amie' (Vorster) : LA FRANCE (...)
qui continue :

- d'armer la minorité blanche d'Afrique du Sud (armes qui servent à la répression interne : Soweto : 150 morts au moins, plus de 1 500 blessés - juin 1976) ;
- de lui apporter tout son soutien diplomatique, économique, financier, technologique, culturel (missions de N. Ségard, du patronat français, de R. Chinaud) ;
- de favoriser l'implantation de firmes françaises, firmes qui y appliquent strictement les lois raciales en vigueur.

NUCLÉAIRE

Tout récemment, la France a accepté de lui livrer "sans conditions" deux réacteurs nucléaires. Enfin, alors que la révolte gronde, que le sang coule, que des milliers de personnes sont arrêtées, emprisonnées sans jugement, déportées, bannies, la France accueille du 6 au 10 septembre prochain, à Deauville, le congrès du tourisme sud-africain (ASATA) qui doit réunir 300 délégués d'Afrique du Sud et une centaine de spécialistes européens représentant tous les secteurs du tourisme en Europe.

Ce congrès a pour but de promouvoir sur une grande échelle les échanges touristiques entre l'Europe et l'Afrique du Sud et "plus particulièrement entre la France et l'Afrique du Sud". Ce congrès sera présidé par deux membres du gouvernement français : MM. D'Ornano et J. Médecin. Ce dernier est président du groupe parlementaire des amitiés franco-sud-africaines, maire de Nice, ville qu'il a jumelée avec une ville sud-africaine : Le Cap, fait unique en Europe.

Les signataires constatant que notre responsabilité dans le maintien de la domination et de la répression du peuple noir d'Af. du Sud est directement engagée, exigent que soit mis fin au soutien très actif que le gouvernement français apporte dans tous les domaines au régime fasciste de ce pays ; que soit annulé immédiatement la tenue en France du Congrès du Tourisme sud africain, et se déclarent mobilisés pour dénoncer face à l'opinion publique l'intensification des liens France-Afrique du Sud.

NOM - PRENOM. ADRESSE. SIGNATURE.

(Dernière Minute : 30 Aout, d'Ornano recule et annule le Congrès de Deauville)

Un consortium regroupant aux Etats-Unis, la General Electric et deux sociétés hollandaise et suisse, s'apprêtaient à vendre deux réacteurs de 950 MW à la République Sud-Africaine. Devant les hésitations du gouvernement américain à la suite d'une vive campagne de protestations à ce projet notamment aux Pays-Bas, l'Afrique du Sud vient de passer la commande à un groupe industriel français regroupant Framatome, Alsthom, et Spie Batignolles.

Et lorsqu'on sait que les problèmes que posent déjà en France les ateliers de retraitement, on est en droit de s'interroger sur les conditions de travail et de sécurité qui y règneraient du fait de l'exploitation cynique à laquelle sont soumis les travailleurs noirs de ce pays. Ce projet, de plus, permettra à cet état raciste de faire par la suite, partie du "club des puissances nucléaires". Renforcé sur le plan politique et militaire le gouvernement sud-africain possèdera ainsi un atout supplémentaire dans sa lutte contre les africains, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

Ils exigent du gouvernement français, que le contrat de vente soit purement et simplement annulé.

NOM - PRENOM. ADRESSE. SIGNATURE.

Adresse sur Nantes du
COMITE ANTI OUTSPAN :

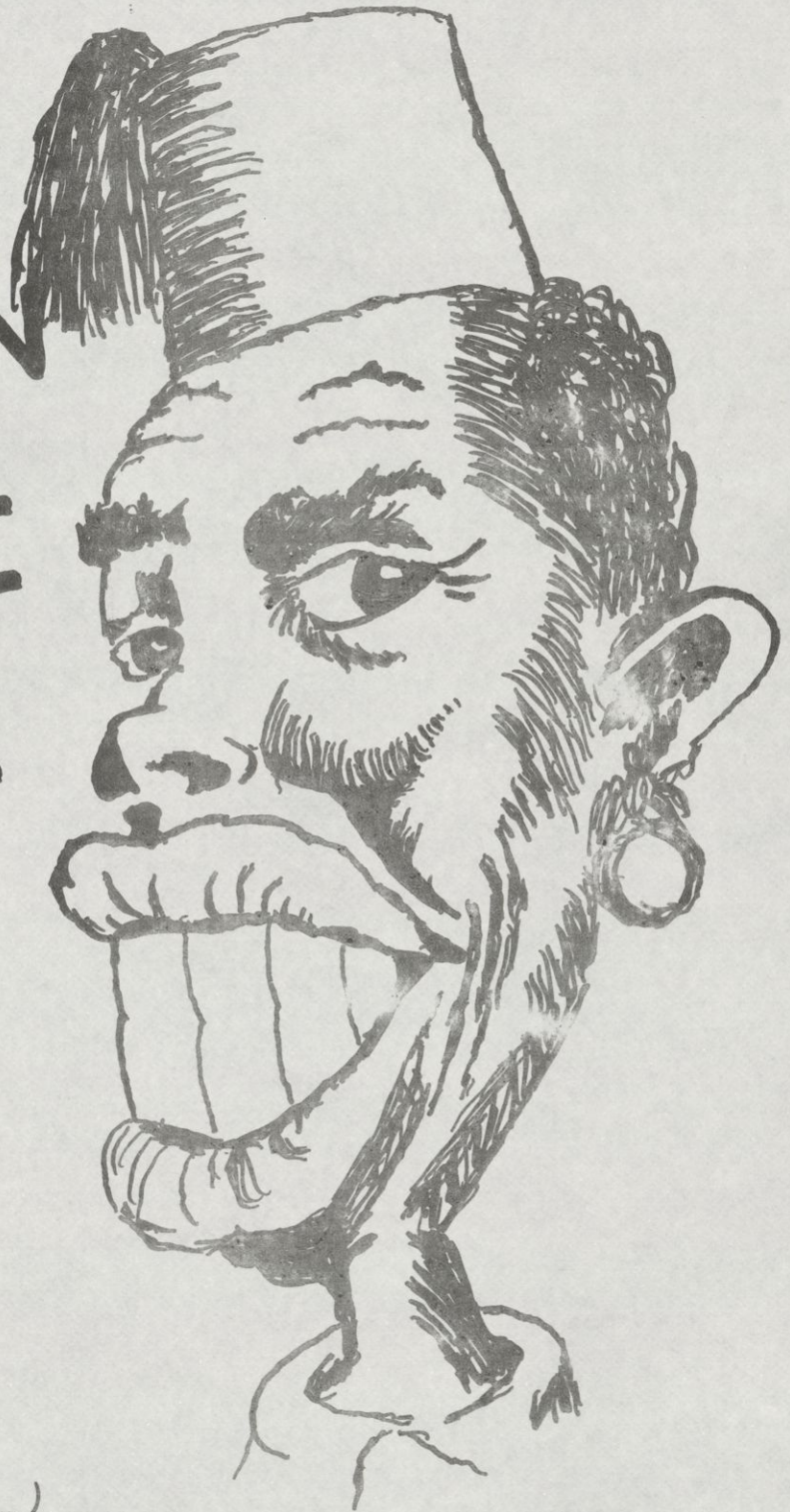
C. A. O.
9, rue des Hauts Pavés
44000 NANTES

et :

André THOBIC
La Babonnière
44850 LIGNE

La couverture à laquelle vous avez
échappé cette semaine :

Y'A
PAS BON
BEURRE
PHILIPPE



à vous de juger.
(c'est de l'humour noir...)

Note APL: Notre dessinateur est gentil mais un peu raciste, si vous en connaissiez d'autres...

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

PHILIP
BE
94
M